

Livre blanc de la Commission et rapport d'Enrico Letta

L'avenir des infrastructures numériques en Europe vu par la FFTélécoms

Juin 2024

Alors que la consultation de la Commission européenne sur les besoins de l'Europe en matière d'infrastructures numériques touche à sa fin, la Fédération Française des Télécoms (ci-après « FFTélécoms ») réaffirme l'urgence de répondre par des mesures concrètes aux défis économiques et technologiques auxquels est confronté le secteur des communications électroniques.

Rappelant le rôle crucial qu'ont à jouer les opérateurs pour la compétitivité, la transition écologique, l'innovation et la résilience de l'économie européenne, nous saluons l'ouverture de ces débats au niveau européen permise par le Livre blanc de la Commission et le rapport d'Enrico Letta sur le marché intérieur, qui esquissent plusieurs propositions d'actions pertinentes.

Comment assurer la capacité d'investissement des opérateurs ?

Le Livre blanc de la Commission européenne et le rapport Letta exposent clairement les enjeux clés pour l'avenir des communications électroniques, développant tous deux une analyse approfondie du paysage de la connectivité en Europe et préconisant un soutien accru aux investissements dans les infrastructures numériques.

Pour les opérateurs télécoms, le principal défi consiste en effet à maintenir des investissements élevés dans les réseaux afin de s'adapter aux évolutions technologiques majeures telles que la « softwarisation » et la virtualisation des fonctions réseau, tout en atteignant les objectifs de déploiement et en modernisant leurs réseaux afin de s'adapter à un volume de trafic en constante augmentation, principalement généré aujourd'hui par la croissance exponentielle du contenu vidéo.

Malgré des niveaux d'investissements passés particulièrement élevés, dont près de 114 milliards d'euros en France seulement au cours de la dernière décennie, des études menées pour la Commission européenne indiquent que l'atteinte des objectifs de la décennie numérique pourrait nécessiter jusqu'à 200 milliards d'euros d'investissements supplémentaires d'ici à 2030, ce qui ne semble pas réalisable dans les circonstances actuelles. Nous invitons en conséquence les décideurs politiques à adapter le cadre réglementaire afin d'encourager l'investissement et l'innovation. Le livre blanc et le rapport Letta sont à cet égard des initiatives bienvenues.

Garantir davantage d'équité entre les maillons de la chaîne de valeur

La problématique des asymétries - réglementaires et économiques – qui existent au sein de la chaîne de valeur de la connectivité, et en particulier compte tenu de l'évolution des relations entre les opérateurs de communications électroniques et les très grands fournisseurs de contenu et d'applications, qui représentent à eux seuls plus de 50 % du trafic¹, est une préoccupation majeure.

Du fait de leur position sur les marchés adjacents, de la nature incontournable de leur contenu pour les utilisateurs finaux et des pressions qu'ils peuvent exercer sur les opérateurs, ces grands émetteurs

¹ D'après l'Arcep ([Baromètre de l'interconnexion de données en France, juillet 2023](#))

de trafic ont acquis un véritable pouvoir de marché. Ils génèrent ainsi des coûts d'investissement dans les réseaux qu'ils ne sont pas incités à limiter ou à prendre à charge directement.

Nous saluons à ce titre la proposition de mettre en place un nouveau mécanisme de règlement des différends entre les opérateurs et les grands fournisseurs de contenu, encadré par un tiers indépendant et des délais encadrés.

La FFTélécoms estime également que la Commission européenne devrait envisager d'étendre les principes de la neutralité de l'internet à l'ensemble des services numériques pertinents, afin de favoriser l'équité et l'innovation tout au long de la chaîne de valeur.

Promouvoir des pratiques numériques durables

Engagée en faveur de la transition écologique de notre économie, la FFTélécoms salue le livre blanc de la Commission pour ses propositions visant à rendre l'écosystème numérique durable. Malgré les efforts continus des opérateurs pour investir dans les technologies les plus efficaces, la croissance soutenue du trafic induite par quelques géants du numérique qui ont adopté des modèles fondés sur l'émission toujours plus importante de données, reposant notamment sur des mécanismes de l'économie de l'attention et sans incitation à l'éco-conception, pèse sur les ressources.

Nous sommes donc convaincus que les objectifs de durabilité et la maîtrise des émissions carbone causées par la demande sans cesse croissante de trafic, qui pousse les opérateurs à investir dans la densification des réseaux et à renouveler leurs équipements, ne pourront être atteints que par une responsabilisation accrue de l'ensemble des acteurs numériques, et en particulier des grands fournisseurs de contenu et d'applications. Cela nécessite notamment d'envoyer un signal économique à ces grands acteurs concernant leur utilisation de la bande passante, complété par la définition de normes contraignantes et transparentes, comme le propose la Commission.

Trouver l'équilibre entre une plus grande harmonisation des marchés européens et le maintien d'une régulation efficace

Nous sommes convaincus que l'intégration complète du marché unique des communications électroniques nécessite un effort concerté pour harmoniser les réglementations et les pratiques à travers l'UE, en supprimant les législations obsolètes et en assurant la cohérence des cadres réglementaires en vigueur.

A cet égard, l'adoption d'une politique plus prévisible en matière d'allocation des fréquences, passant notamment par un alignement sur les meilleures pratiques - en particulier en ce qui concerne la durée des licences -, s'avère cruciale pour encourager les investissements. Nous considérons également qu'une réévaluation complète des règles sectorielles en vigueur, par exemple dans les domaines de la protection des consommateurs ou de la protection de la vie privée, est essentielle pour harmoniser et moderniser le cadre réglementaire.

Cependant, cette dynamique d'harmonisation ne doit pas conduire à remettre en question les approches de régulation qui ont fait leurs preuves.

A cet égard, la FFTélécoms exprime ses préoccupations quant aux propositions de la Commission visant à mettre en œuvre le principe du "pays d'origine" dans certains domaines, ainsi que par l'introduction d'un produit européen d'accès de gros pour compléter ou remplacer l'approche nationale de la politique d'accès, ce qui pourrait être source de contraintes et ainsi nuire à l'objectif de simplification poursuivi.

Nous demandons notamment à la Commission européenne de s'assurer que toute évolution du cadre réglementaire ne porte pas atteinte aux solutions opérationnelles mises en place pour encourager le déploiement de réseaux à très haut débit, en particulier le cadre symétrique français pour la fibre, qui a permis à la France d'être à l'avant-garde en termes de couverture, d'attractivité et d'accessibilité de la fibre en Europe.

A propos de la FFTélécoms

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises, de défendre les intérêts économiques du secteur et de valoriser l'image de ses membres et de la profession au niveau national et international.